



PREAVIS No 01-2018 « COMPTES DE L'ANNEE 2017»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 19 juin 2018

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Jean-Marc Mayor, Viesturs Simanis et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 24 mai 2018 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du sixième exercice de l'ASEL et l'on peut se féliciter que pour la sixième année les comptes soient positifs. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes.

La Cogest a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2017 ». Elle a de plus reçu un document très détaillé contenant la clé de répartition des charges entre les différentes communes pour 2017¹.

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes.

Au point 2.3, on peut noter un ajustement à la hausse du montant porté à la provision sur débiteurs douteux. Leur nombre est en constante augmentation et ce phénomène est malheureusement général et non propre à l'ASEL. Pour toutes les autres charges, les chiffres sont inférieurs au budget 2017 et légèrement supérieurs aux comptes 2016.

En ce qui concerne la participation des communes, elle est aussi inférieure au total porté au budget et supérieure d'un seul pourcent aux comptes de l'année d'avant. Pour mémoire chaque commune verse l'équivalent de deux points d'impôts comme première contribution. Le solde des charges est réparti en fonction du nombre pondéré d'habitants.

¹ Ce tableau est à disposition auprès du membre de la Cogest représentant votre commune.

Brochure des comptes

P. 1 - 600.3111 : cette somme est relativement modeste car il s'agit d'achat de mobilier et non d'hardware.

P. 1 - 600.3189 : pour rappel la différence élevée avec 2016 vient du fait qu'il s'agit d'un regroupement de comptes sous cet intitulé effectué en 2017.

P. 2 - 600.3801 : comme l'année passée l'attribution à ce fonds a été faite en prévision du futur changement de central de la police cantonale vaudoise (SAGA).

P. 2 - 612.3114 *commentaire* : un ouvrier PET est une personne participant au Programme d'emploi temporaire en relation avec l'assurance chômage.

P. 2 - 612.3116 : les radios Polycom TPH 700 obsolètes doivent être remplacées par les TPH 900. Des problèmes au niveau des logiciels de cryptage en ont bloqué l'acquisition au niveau suisse.

P. 3 - 613.3124 : la différence entre budget et comptes vient également du prix du carburant plus élevé au moment de l'établissement du budget.

P. 3 - 613.3143 *commentaire* : le plotter est la grande imprimante d'architecte permettant de réaliser les panneaux de signalisation.

P. 3 - 613.4370 : le nombre de véhicules en infraction a explosé. Les amendes concernant les feux rouges ont baissé (le montant élevé interpelle les conducteurs), mais celles concernant les excès de vitesse ont augmenté.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2017 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 3 juin 2018

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex